



## EXTRAIT DE PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**SEANCE DU SAMEDI 28 OCTOBRE 2023**

**Affaire n° 28-20231028**

**Location d'engins avec/sans opérateur**

**NOTA /**

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée dans le hall d'accueil de la mairie et mise en ligne sur le site internet de la Commune, le :

30 octobre 2023

*Ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 - Nouvelles règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes des collectivités – Article L.2121-25*

**Date de convocation**

le 20 octobre 2023

**Nombre de membres**

- en exercice : 49
- présents : 39
- représentés : 10
- absent : 0

L'an deux mille vingt-trois, le samedi vingt-huit octobre à neuf heures cinquante-sept minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune du Tampon, se sont réunis à l'Hôtel de Ville, dans la salle des délibérations, sous la présidence de Monsieur André Thien-Ah-Koon, Maire

**Étaient présents :**

André Thien-Ah-Koon, Jacquet Hoarau, Laurence Mondon, Charles Emile Gonthier, Augustine Romano, Bernard Picardo, Gilberte Lauret-Payet, Patrice Thien-Ah-Koon, Marie Héléna Genna-Payet, Marcelin Thélis, Mansour Zarif, Liliane Abmon, Dominique Gonthier, Sylvie Leichnig, Maurice Hoarau, Jean Richard Lebon, Sylvie Jean-Baptiste, Marie-Claire Boyer, Daniel Maunier, Henri Fontaine, Jean-Pierre Thérincourt, Denise Boutet-Tsang-Chun-Szé, Mimose Dijoux-Rivière, Jean-Pierre Georger, Serge Técher, Francemay Payet-Turpin, Jean-Philippe Smith, Eric Ah-Hot, Evelyne Robert, Noéline Domitile, Régine Blard, Allan Amony, Gilles Fontaine, Josian Soubaya Soundrom, Jean-Yves Félix, Nathalie Bassire, Gilles Henriot, Monique Bénard, Nathalie Fontaine

**Étaient représentés :**

Marie-Lise Blas par Sylvie Jean-Baptiste, Jack Gence par Jean-Pierre Thérincourt, Catherine Turpin par Gilberte Lauret-Payet, Albert Gastrin par Augustine Romano, Martine Corré par Jean-Philippe Smith, Véronique Fontaine par Evelyne Robert, Serge Sautron par Maurice Hoarau, Doris Técher par Sylvie Leichnig, Nadège Domitile-Schneeberger par Nathalie Bassire, Anissa Locate par Patrice Thien-Ah-Koon

Les membres présents formant la majorité de ceux en exercice, le Président ouvre la séance. Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'Assemblée procède à la nomination du Secrétaire de séance. A l'unanimité, Madame Laurence Mondon a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

**Affaire n° 28-20231028**

**Location d'engins avec/sans opérateur**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** la décision de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 17 août 2023,

**Vu** le rapport n° 28-20231028 présenté au Conseil municipal du 28 octobre 2023,

**Considérant** l'appel d'offre ouvert lancé le 10 mai 2023 relatif à la location d'engins avec/sans opérateur,

**Considérant** que les prestations prendront la forme d'accords-cadres à bons de commande, conclus pour une durée d'un an à compter de leur notification et reconductibles tacitement par période annuelle dans la limite de trois années supplémentaires,

**Considérant** que la consultation a fait l'objet d'une publication au Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics, au Journal Officiel de l'Union Européenne et localement au journal Le JIR,

**Considérant** que les besoins se décomposent en 12 lots définis comme suit :

- Lot 1 : Location de tractopelle avec chauffeur sur le secteur 1
- Lot 2 : Location de tractopelle sans chauffeur sur le secteur 1
- Lot 3 : Location de tractopelle avec chauffeur sur le secteur 2
- Lot 4 : Location de tractopelle sans chauffeur sur le secteur 2
- Lot 5 : Location de mini pelle avec chauffeur jusqu'à 5 tonnes avec godet et brise roches
- Lot 6 : Location avec chauffeur de pelle hydraulique sur pneus ou chenilles inférieure ou égale à 14 tonnes avec godet et brise roches
- Lot 7 : Location avec chauffeur de pelle hydraulique sur chenilles de 14 à 20 tonnes avec godet et brise roches
- Lot 8 : Location avec chauffeur de pelle hydraulique sur chenilles supérieure à 20 tonnes avec godet et brise roches
- Lot 9 : Location avec chauffeur de cylindre vibrant de 8 à 14 tonnes
- Lot 10 : Location avec chauffeur de niveleuse équipée de lame bull et de ripper
- Lot 11 : Location avec chauffeur d'auto bétonnière capacité maxi 3500 litres
- Lot 12 : Location avec chauffeur de porte engins 3 à 4 essieux

**Considérant** qu'aucun pli n'ayant été reçu pour les lots 2, 3, 4, 9, 10, 11, ceux-ci ont été déclarés infructueux,

**Considérant** qu'à défaut d'offres recevables, les lots 5, 7 et 8 ont été déclarés infructueux,

**Considérant** que le 17 août 2023, au vu du rapport d'analyse, la Commission d'Appels d'Offres a procédé aux attributions suivantes :

<b>Lot</b>	<b>Désignation</b>	<b>Attributaire</b>	<b>Montant maximum annuel en € HT</b>
<b>1</b>	Location de tractopelle avec chauffeur sur le secteur 1	<b>SARL TCF</b> 48 rue des Maraîchers 97430 Le Tampon Gérant : Philippe CORRE 0262 27 33 16	130 000,00 €
<b>6</b>	Location avec chauffeur de pelle hydraulique sur pneus ou chenilles inférieure ou égale à 14 tonnes avec godet et brise roches	<b>SARL TCF</b> 48 rue des Maraîchers 97430 Le Tampon Gérant : Philippe CORRE 0262 27 33 16	450 000,00 €
<b>12</b>	Location avec chauffeur de porte engins 3 à 4 essieux	<b>SARL TCF</b> 48 rue des Maraîchers 97430 Le Tampon Gérant : Philippe CORRE 0262 27 33 16	150 000,00 €

**Considérant** que les services sur fonds propres communaux,

**Le Conseil municipal,**  
**réuni le samedi 28 octobre 2023 à l'Hôtel de Ville, le quorum étant atteint,**

**Entendu** l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir débattu et délibéré

**Approuve à l'unanimité**

**Article 1** la passation et autorise la signature des accords-cadres avec les candidats retenus par la Commission d'Appel d'Offres, comme suit :

<b>Lot</b>	<b>Désignation</b>	<b>Attributaire</b>	<b>Montant maximum annuel en € HT</b>
<b>1</b>	Location de tractopelle avec chauffeur sur le secteur 1	<b>SARL TCF</b> 48 rue des Maraîchers 97430 Le Tampon Gérant : Philippe CORRE 0262 27 33 16	130 000,00 €
<b>6</b>	Location avec chauffeur de pelle hydraulique sur pneus ou chenilles inférieure ou égale à 14 tonnes avec godet et brise roches	<b>SARL TCF</b> 48 rue des Maraîchers 97430 Le Tampon Gérant : Philippe CORRE 0262 27 33 16	450 000,00 €
<b>12</b>	Location avec chauffeur de porte engins 3 à 4 essieux	<b>SARL TCF</b> 48 rue des Maraîchers 97430 Le Tampon Gérant : Philippe CORRE 0262 27 33 16	150 000,00 €

**Article 2** L'imputation de la dépense correspondante au chapitre 21, compte 2111,

**Article 3** En vertu des articles L.2122-21 et L.2122-18 du Code général des collectivités territoriales, le Maire ou un adjoint délégué est habilité à signer tous les actes et pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Pour extrait conforme,**

**Secrétaire de séance,**

**Par délégation de fonction,**